



**Snitpect-FO**

# En direct de la CAP des ITPE

## Echanges avec l'administration

*Une gestion plus humaine ... enfin !  
Mais un flux de promotion en diminution !*

Il y a un peu plus d'un an, l'administration envisageait de réduire de 22 % le taux de promotions des TSDD dans le corps des ITPE (examen professionnel, liste d'aptitude et concours interne). Tentative mise en échec grâce à la mobilisation du SNITPECT-FO, qui a permis le maintien à 18 et à 36 du nombre de places offertes à la liste d'aptitude et à l'examen professionnel.

Mais voilà que cette année encore, les TSDD vont payer le prix de la réduction des recrutements dans le corps des ITPE, puisque l'administration nous annonce 49 ou 50 places pour les promotions 2015, soit entre 4 et 5 de moins que l'année précédente !

Comme quoi la démonstration est faite : assécher les recrutements sur les corps ministériels tue la promotion interne !

Le SNITPECT-FO a ainsi rappelé la nécessité que les conclusions des chantiers post-assises voient le jour, dans le sens d'une ambition renouvelée pour le corps des ITPE traduite en une augmentation des flux de recrutement via le concours externe en particulier, seule voie pour conforter durablement la capacité de promotion de B en A.

Le SNITPECT-FO a par ailleurs réclamé :

- ➔ la nécessaire réalisation d'études d'impact sur la gestion du corps des ITPE, avant toute mise en œuvre de mesures notamment liées à l'intégration des IAM dans le corps, justifiant plus particulièrement le dimensionnement du taux de promus sur promouvables ;
- ➔ la désignation, à nouveau, d'un coordonnateur externe pour l'harmonisation des promotions, et ce quel que soit le lieu d'exercice (CEREMA, VNF mais aussi directions d'administration centrale) ;
- ➔ l'adaptation de la charte de gestion aux conséquences des réorganisations, en redéfinissant notamment la notion de « responsabilité propre » dans un poste ;

**CAP du  
11 juin 2014**

- les échanges préalables avec l'administration
- les résultats de la CAP
- les coordonnées des 12 représentants du personnel

- la revalorisation du premier niveau de grade en termes statutaire et indemnitaire, évitant au passage que les « ex-chef de subdivision » ne paient un droit d'entrée de 700 € de PSR.

Enfin, le SNITPECT-FO a rappelé, comme suite à la [réunion du 24 juin 2014](#) relative aux chantiers post-assises, la nécessité de formuler enfin les bonnes réponses .. pour que les espoirs nés un 3 juillet 2013 ne soient pas trahis !

Retrouve [la déclaration préalable et les résultats](#) sur notre site.

## **Les réponses de l'administration :**

### **Sur la baisse du flux de promotions de B en A :**

Le président de la CAP reconnaît que la baisse de recrutement dans le corps des ITPE, n'est pas sans conséquences sur le flux de promotions de B en A, obligeant cette année à l'application de la clause de sauvegarde. Le nombre total de places offertes est donc de 49 cette année, mais les discussions sont encore en cours avec le contrôleur financier.

**Nous ne pouvons nous satisfaire de ce constat et réaffirmons la nécessité d'un recrutement suffisant dans le corps pour a minima maintenir le flux de promotion des années précédentes.**

### **Sur le taux de promus sur promouvables :**

Le président de la CAP nous informe que les discussions sont d'ores et déjà engagées sur l'hypothèse d'un taux comparable à cette année, soit 12 %. Taux d'autant plus justifié puisque convergent avec celui des ingénieurs de météo France et IGN.

**Nous enregistrons la volonté de l'administration de maintenir le taux actuel mais l'avons interrogée sur la nécessité de le reconsidérer au vu des futures intégrations dans le corps (qui représentent plus de 10 % de l'effectif total des ITPE), non sans impact sur la structuration du corps. Nous avons redemandé l'examen des projections démographiques, et les impacts sur les promouvables au TA classique, au PL et au PN.**

Ce à quoi l'administration nous a répondu que l'étude était faite ... **alors pourquoi ne pas la communiquer ?**

**Enfin, nous avons rappelé qu'un autre corps d'ingénieurs venait d'obtenir un taux pro/pro de 15 %.**

### **Sur la mise en place d'harmonisateurs externes :**

Cette année, un harmonisateur unique (MIGT) a été désigné pour les promotions à ITPE pour les agents en poste à VNF. Pour le Cerema, le DG a réalisé une harmonisation pour l'ensemble des directions techniques et territoriales.

Il propose de faire un premier bilan de ce dispositif pour adapter la circulaire promotions en conséquence.

**Nous resterons vigilants en effet, car il ne nous semble pas opportun qu'un DG soit également harmonisateur.**

**Sur les conséquences des réorganisations pour les agents proposés :**

Le président de la CAP s'est engagé en séance à ne pas enfermer les agents dans un système qui pourrait les pénaliser.

**Nous veillerons lors de l'examen des dossiers et parcours que cet engagement soit bien respecté.**

**Sur les assises des métiers des ingénieurs:**

Le président de la CAP a acté en séance les divers degrés d'avancement des 4 chantiers ouverts, et notamment le fait que le chantier n°4 est le seul à enregistrer aujourd'hui quelques avancées concrètes.

Sur l'évolution statutaire du corps des ITPE, des réponses seront apportées en septembre, lors de la réunion plénière sur l'intégration des IAM dans le corps. Il nous a en outre confirmé le rendez-vous pris avec les directeurs des établissements publics IGN et Météo le 8 juillet prochain.

**Les positions du SNITPECT-FO ayant pu être formulées lors de la réunion du 24 juin, un retour sur le rendez-vous avec les cabinets des ministres, le 30 juin dernier, a été fait au président de la CAP. Nous avons ainsi pu lui indiquer que nous avons fait part, à cette occasion, de la nécessité et de l'urgence de la réforme statutaire, et notamment pour les emplois fonctionnels et DATE qui arrivent à échéance en 2015.**

# Les résultats de la CAP

## ► L'examen des dossiers soumis à promotion :

En séance, nous avons dénoncé la non remontée de dossiers, qui avaient tout à fait leur place dans la concurrence ou qui faisaient suite aux conseils émis lors d'une précédente CAP. Nous avons également constaté la re-proposition de dossiers examinés l'an passé et pour lesquels les conseils n'ont pas été suivis d'effet.

Nous avons demandé de la DRH qu'elle rappelle les critères de la charte de gestion et la nécessité de suivre les recommandations émises lors d'un premier examen.

Le président de la CAP s'est engagé à faire un retour sur les résultats de cette CAP lors de la prochaine réunion du réseau RH des DREAL, prévue en septembre.

Enfin, nous avons attiré l'attention de l'administration sur la perte en responsabilités propres de certains postes, due notamment aux réorganisations ou suppressions des missions.

La notion de « responsabilité propre » a ainsi été revue dans le cadre de la révision en cours de la charte de gestion et a été appliquée dès cette année, pour tenir compte notamment des évolutions dans les services.

Date de prise de poste : **1<sup>er</sup> janvier 2015 ou 1<sup>er</sup> mai 2015.**

Pour la première fois, les lauréats de la liste d'aptitude pourront **librement candidater sur les postes du prochain cycle de mobilité**, ou, s'ils ne trouvent pas de poste, **sur la liste du cycle suivant**.

Les dates d'effet des promotions sont donc le 1<sup>er</sup> janvier ou le 1<sup>er</sup> mai (sauf en cas de prise de poste anticipée).

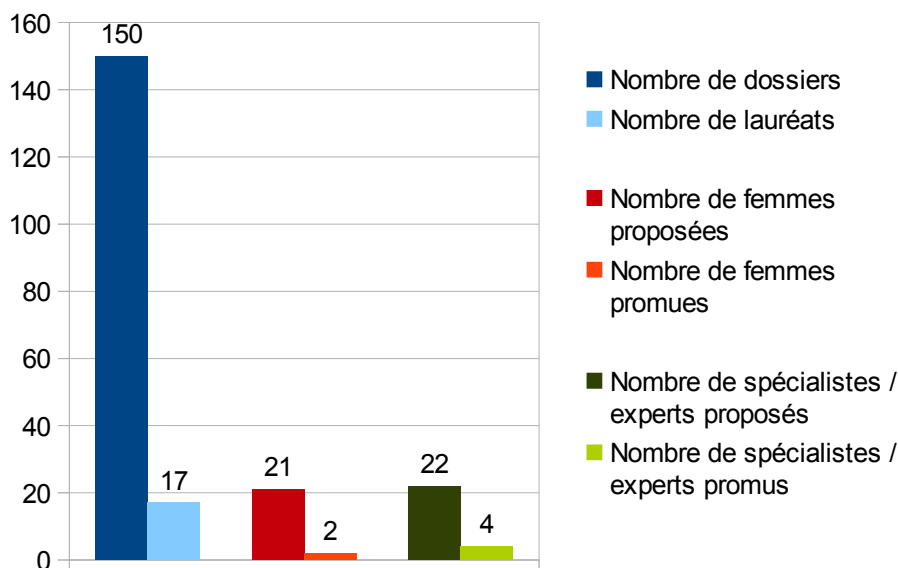
Cette avancée, le SNITPECT-FO l'a obtenue lors de la CAP tableau d'avancement divisionnaire du 28 novembre 2013, et sa traduction dans la charte de gestion est en cours de rédaction.

Nous avons cependant demandé à la DRH qu'elle alerte les directeurs sur ce nouveau processus, afin que les candidatures ne soient pas perçues comme irrecevables. L'administration s'est en outre engagée à ne pas suivre les avis défavorables au départ que pourraient émettre certains services.

Nombre de dossiers examinés lors de la CAP : **150**

Nombre de postes ouverts pour la promotion par liste d'aptitude : **17**

Ce qui représente un taux de promotion d'environ **11,3 %**.



### ► Levée des réserves de la CAP mobilité du 11 juin 2014 :

Cette CAP a également permis de ré-aborder les dossiers de demande de mobilité laissés à l'étude lors de la CAP du 11 juin dernier, ou de lever la « réserve de vacance » mentionnée dans les résultats.

### ► Demandes de mobilités hors MEDDE :

**1** demande de mobilité en PNA hors MEDDE/MLET a été examinée et a recueilli un avis favorable.

### ► Demandes d'intégration :

**4** demandes d'intégration dans le corps des ITPE ont été présentées. 3 d'entre elles ont reçu un avis favorable.

### ► Demandes de renouvellement de détachement :

**1** demande de renouvellement de détachement a été examinée et a reçu un avis favorable de la CAP.

### ► Réorganisation de services :

**1** demande de réorganisation (DDT 52) a été actée par la CAP.

### ► Charte de gestion :

Le projet de révision de la charte de gestion a été présenté en séance, suite à quelques réunions de travail avec l'administration, pour notamment prendre en compte les avancées obtenues courant 2013 : nouvel arrêté emplois IC, nouveau processus des primo-affectations (sorties d'école, examen professionnel et liste d'aptitude), prise en compte des jurisprudences actées lors des diverses CAP, ... Le projet présenté appelle cependant d'observations du SNITPECT-FO, qui feront l'objet d'échanges ultérieurs avec l'administration.

L'objectif étant bien l'adoption et la diffusion de la nouvelle charte pour septembre 2014, charte qui sera amenée à évoluer avec les conclusions des chantiers post-assises.

Le président de la CAP a précisé qu'une diffusion sera faite aux services (y compris les établissements publics), par note du DRH, avec une demande de relais auprès des agents concernés.

**Essaimés : soyez vigilants en septembre – octobre 2014 !**

## ► Bilan de gestion :

Les premiers chiffres du bilan de gestion 2012-2013 ont été présentés et débattus en séance. Quelques signes positifs s'en dégagent déjà : un corps qui augmente, rajeunit, se féminise et atteint le 3ème grade plus tôt ...

Des précisions, vérifications et analyses sont encore à faire par l'administration mais nous avons demandé que ce bilan soit rapidement achevé pour qu'il serve de matière première aux autres chantiers post-assises, notamment celui des parcours et mobilités.

*Tous les résultats sont en ligne [ICI](#) .*

*CAP mobilité (janvier 2015) : 16 octobre 2014*

*Pré-CAP : 9 octobre 2014*

*Date prévisionnelle de publication des postes vacants : 21 juillet 2014*

*Date limite prévisionnelle de dépôt des candidatures : 19 septembre 2014*

## Tes 12 représentants du personnel à la CAP

N'hésite pas à contacter l'un de ces 12 élus, préalablement aux pré-CAP :

<b>BOULET DESBAREAU Claire</b>	DREAL Rhône-Alpes	04 66 62 62 38
<b>LEGRENZI Yves</b>	DDTM Loire Atlantique (Nantes)	02 40 67 24 55
<b>JACQUOT Nadia</b>	VNF (Lyon)	06 43 60 27 14
<b>PASCAL Stéphanie</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>CARMIGNANI Fabienne</b>	DDTM des Bouches du Rhône (Marseille)	04 91 28 42 86
<b>COURBE Damien</b>	DREAL Pays de Loire (Nantes)	02 53 46 57 31
<b>JANVIER Laurent</b>	SNITPECT (Paris)	01 42 72 45 24
<b>KUNTZ Georges</b>	Cerema / DTerEst (LR de Strasbourg)	03 88 77 46 02
<b>HENNION Eric</b>	Cerema / DTerOuest (Nantes)	02 40 12 84 90
<b>CHANDELIER Véronique</b>	Poste Immo (Paris)	06 99 63 02 60
<b>DOS SANTOS Alberto</b>	DIR Est (Nancy)	03 83 50 97 43
<b>HODEN Evelyne</b>	DDTM du Var	04 94 46 83 47